

Périodique trimestriel

n° 25 novembre 1987

Editeur responsable:

Claude De Broyer
19, rue des Erables
1040 Bruxelles

L'ECHO de L'EGOUT

Périodique d'information
commun à:

la Commission Nationale
de Protection des Sites
Spéléologiques

la Commission Wallonne
d'Etude et de Protection
des Sites Souterrains

la Commission Bruxelloise
d'Etude et de Protection
des Sites Souterrains



Ils sont fous, ces pollueurs !
Protégeons nos eaux souterraines.

EDITORIAL

LA PROTECTION DU KARST AU NIVEAU EUROPEEN.

Ce sujet d'une brûlante actualité a été débattu à l'occasion du 8e Congrès de la Société Suisse de Spéléologie qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 1987 dans la vallée de Joux sous un soleil resplendissant.

En avant première de ce congrès, des spécialistes venus d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Italie et de Suisse ont participé à un colloque consacré aux problèmes de la protection des sites karstiques. Cette assemblée a été l'occasion d'une très large mise en commun de l'expérience et des réalisations des associations concernées, dans leurs pays respectifs.

Il est apparu que malgré les problèmes inhérents aux structures mêmes du pays, la Belgique pouvait compter dans ce domaine, plusieurs longueurs d'avance sur ses voisins.

En effet, les différentes actions menées jusqu'ici par la CNPSS ont permis à la commission d'acquérir une indiscutable notoriété ainsi qu'une solide crédibilité qui semble à l'heure actuelle faire cruellement défaut aux associations analogues des autres pays. Ceci peut notamment s'expliquer par le rôle de pionnier qu'a joué la CNPSS en matière de protection des eaux et des sites karstiques puisqu'elle est la première association du genre à avoir été créée en Europe. Les fructueux résultats obtenus par la commission découlent dans une large mesure des moyens et matériels de qualité mis en oeuvre l'occasion des campagnes de sensibilisation lancées à l'attention du milieu spéléo et du grand public.

Nos confrères étrangers se trouvent confrontés à des problèmes similaires aux nôtres:

- * absence d'information et de prise de conscience du grand public.
- * indifférence, voir attitude hostile de la part des responsables publics et privés.
- * difficulté d'harmoniser les bonnes volontés.
- * absence ou déficience de moyens de coercition (règlementation, législation).

Néanmoins, si nous avons d'excellentes idées, certains de nos collègues ont mené des actions beaucoup plus efficaces. Citons par exemple le Spéléo Club des Montagnes Neuchatelloises qui sous la houlette de Jean-Louis Christina pratique depuis plusieurs années, une politique d'inspection systématique et régulière des sites karstiques dans le canton de Neuchâtel en collaboration étroite avec les pouvoirs publics. Plusieurs pollueurs ont ainsi été condamnés à de sérieuses amendes et des peines significatives par les tribunaux compétents.

Nous appelons de tous nos vœux une législation assortie d'arrêtés d'exécution qui permette enfin, en Belgique, de mettre un terme au saccage inconsidéré de notre patrimoine naturel au plus grand mépris de l'hygiène et de la santé de la population.

Le remodelage des rives défigurées de la Meuse est en soi une excellente initiative qu'on souhaiterait applaudir sans réserve. Il est cependant totalement inacceptable de vouloir atteindre ce but par des déversements massifs de déchets en tous genres dans les carrières désaffectées, abandonnées. Cette pratique qui revêt, aux yeux de certains entrepreneurs et responsables politiques peu scrupuleux, un aspect très lucratif a malheureusement tendance à se répandre notamment par l'importation illégale de résidus toxiques indésirables dans leur pays d'origine.

La législation tant attendue enlèverait enfin notre pays le titre peu enviable de "Première poubelle de l'Europe". (1)

Ph. Johansen et J-P. Bartholeyns.

(1) Arrêté de l'Exécutif de la Région wallonne du 23/7/87 relatif aux décharges contrôlées. Parution du 29/7/87 des conditions et limites pour l'ouverture et l'exploitation de décharges de déchets.

A VOTRE SERVICE

NOUVEAU FILM EN PRET A LA CNPSS.

La CNPSS disposera bientôt d'un nouveau film qu'elle mettra gracieusement à la disposition de tous: "Menaces sur les eaux souterraines" de Alain Baptizet. Ce film couleur 16mm, son optique de 45 minutes a obtenu le Diable d'Or au 2e Festival International du Film Alpin et de l'Environnement.

Dans ce film, le spéléologue-cinéaste analyse les causes essentielles de la pollution des eaux du sous sol, et en illustre les méfaits:

- * pratiques agricoles, avec notamment l'emploi abusif des insecticides, fertilisants, et autres engrais chimiques.
- * industries, dont les effluents, parfois hautement toxiques, sont eux aussi déversés sous terre, accidentellement ou volontairement!
- * décharges implantées n'importe où, qui ont pris le relais des charniers déjà dénoncés au début du siècle par Martel, et qui achèvent de transformer en cloaques les collecteurs naturels...

A travers des séquences qui ont souvent valeur de véritables révélations, ce film-choc fait le point sur une question vitale qui concerne chacun d'entre nous lorsqu'on sait qu'en Wallonie, 75% des eaux de distribution sont puisées en terrains calcaires.



UNE NOUVELLE EXPOSITION!

EAUX SOUTERRAINES ET GROTTES EN PERIL.

L'eau souterraine est une des richesses naturelles de la Wallonie. Elle y est captée pour sa plus grande part dans les roches calcaires qui forment très largement le sous-sol du sud du pays.

Ces roches calcaires sont fréquemment fissurées et taraudées de grottes. De nombreux ruisseaux s'y perdent et d'innombrables points d'enfouissement captent les eaux météoriques.

Or, ces roches calcaires - le "karst" comme disent les géographes - sont particulièrement vulnérables à la pollution.

A côté de leur richesse en eau, les régions calcaires présentent des paysages particuliers et de multiples "phénomènes karstiques": grottes, chantoirs, abanquets, etc... qui constituent un patrimoine naturel unique et irremplaçable. La protection de ces sites va de pair avec la protection des eaux souterraines sous-jacentes.

L'exposition "**EAUX SOUTERRAINES ET GROTTES EN PERIL**" réalisée par la Commission nationale de Protection des Sites spéléologiques aborde les thèmes suivants: les régions calcaires de Belgique, les grottes et l'eau souterraine, le milieu souterrain physique et biologique, la circulation des eaux dans le karst, les problèmes de pollution et d'agression, et les mesures à prendre.

Abondamment illustrée de photos souvent remarquables, cette exposition fera pénétrer le public dans les profondeurs de la terre pour lui montrer tout l'intérêt de conserver et de gérer consciemment nos sites et nos eaux souterraines pour aujourd'hui et pour demain!

Cette exposition a été réalisée dans le cadre de l'Année européenne de l'Environnement avec l'aide de Monsieur Albert Liénard Ministre de la Région wallonne pour l'Aménagement du Territoire, la Vie rurale et l'Eau, de la Fondation Roi Baudouin et de la Commission des Communautés Européennes.

L'exposition est présentée au Muséum de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

29, rue Vautier - 1040 Bruxelles.

du 2 décembre 1987 au 24 janvier 1988.

Ouverte tous les jours de 9h30 à 16h45.

Fermée les 25 décembre et 1 janvier.

STARPOLE

SPELEO & ALPINE EQUIPMENT

escalade
spéléo
ski de fond
montagne
camping
trekking

82, AV. DES SAISONS 1050 BRUXELLES 02/640.65.74

14, RUE LIBOTTE

4000 LIEGE

041/41.58.68

OPERATION "DEPOLLUKARST": bilan positif.

Il n'est plus nécessaire de revenir ici en détail sur les nombreuses agressions dont est victime le karst wallon, soumis à une pollution de plus en plus considérable. C'est en réaction à cet état de fait que la CNPSS, l'UBS et la FSBF avaient décidé de mettre sur pied une vaste opération de dépollution, en prenant comme cible des sites particulièrement menacés dans les régions de Liège, Charleroi et Namur. Cette opération avait reçu l'appui de Monsieur Albert Liénard Ministre de la Région wallonne pour l'aménagement du territoire, la Vie rurale et l'Eau ainsi que de la Fondation Roi Baudouin et de la Commission des Communautés européennes.

D'ores et déjà, on peut se féliciter du très grand succès rencontré par cette initiative dont on trouvera ci-dessous quelques résultats chiffrés. Dans les 3 régions, considérées, des conditions climatiques exceptionnelles alliées à la bonne volonté et au courage impeccable des bénévoles, ainsi qu'à l'aide enthousiaste et sympathique des autorités, ont permis une remise en condition spectaculaire des sites travaillés et ce parfois sous l'oeil des caméras de télévision qui ont immortalisé pour le pays tout entier l'action des valeureux dépollueurs.

Pour la région de Liège (samedi 17 et dimanche 18 octobre), 19 chantiers ont été entrepris, répartis sur 7 communes. 13 communes avaient manifesté leur soutien actif, dont 3 (Comblain, Esneux et Neupré) par l'affectation à l'opération de matériel et de personnel. A noter que certains de ces chantiers se trouvaient en des endroits aussi connus et fréquentés que la grotte Sainte Anne, le vallon de la Chawresse, les chantoirs de Sècheval et du Rouge-Thier, le Trou Bleu, etc...

Un total d'environ 150 personnes appartenant à 14 clubs spéléos et des troupes scouts a extrait plus de 130 sacs poubelles (100 l) et plusieurs dizaines de m3 de déchets en tous genres des chantiers qui leur ont été confiés.

La couverture par les médias a été très large (journal télévisé de RTL/TVi le samedi 17, JT1 de RTBF le dimanche 18, interview de R. Warginaire Liège-matin le lundi 19); de plus, la conférence de presse de G. Thys le 17 octobre a été attentivement suivie par une brochette de journalistes de la presse francophone.

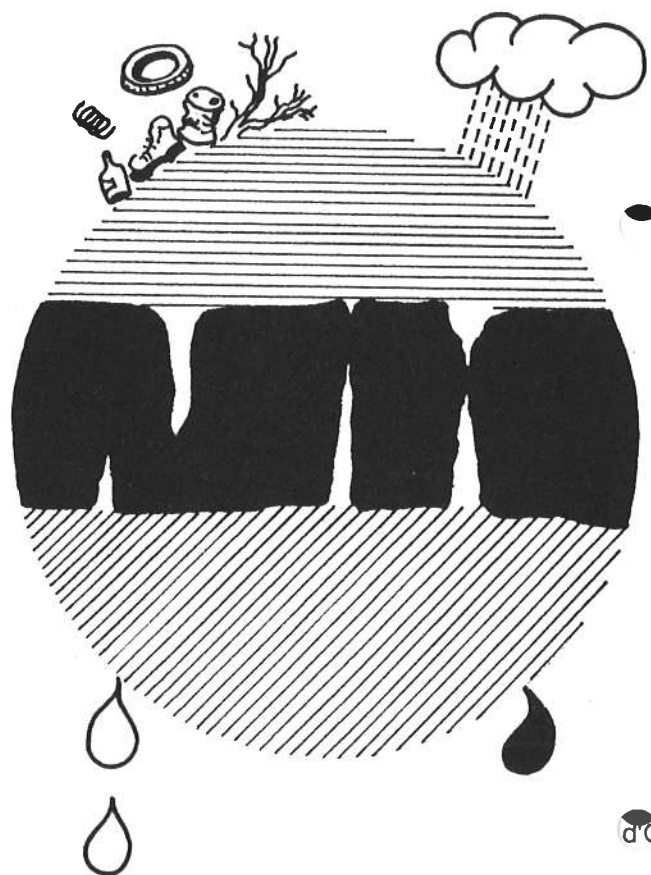
Pour la région de Charleroi (samedi 17 octobre), 40 personnes appartenant à 9 clubs spéléos et au Syndicat d'Initiative de Bouffioulx se sont attaqués au site de la carrière Quinet et à son plan rocheux, au voisinage de la grotte Mon Trou à Bouffioulx. Le site a été complètement dépollu par l'enlèvement de 22 m3 de déchets divers. A noter ici, la mise à disposition généreuse d'un camion par la société locale Carbonetta.

Une sensibilisation des habitants du hameau de Saint Blaise a été réalisée avec l'aide du Cercle des Naturalistes de Belgique, section de Huy par l'édition d'un dépliant

explicatif intitulé:

"Une grotte, de l'eau... nous sommes tous concernés".

une grotte , de l'eau...



nous sommes tous concernés !

Pour la région de Namur (dimanche 18 octobre), 10 chantiers ont été entrepris, dont certains également sur des sites bien connus: Trou d'Haquin, Trou de l'Eglise, Résurgence Lucienne, Abîme de Lesves, etc...

Ici encore, il faut souligner l'aide effective et efficace reçue des administrations communales d'Yvoir et de Profondeville, qui ont pris en charge le ramassage et le transport des déchets recueillis. 50 spéléologues appartenant à 12 clubs ont en effet récolté de quoi remplir plus de 100 sacs poubelles de 100 l, dans les sites travaillés.

La lecture de ce qui précède, et l'énumération des résultats pratiques enregistrés montre clairement quel a été le succès de l'opération "Dépollukarst" des 17 et 18 octobre 1987. Il ne faut cependant pas relâcher notre vigilance: tous ceux qui ont travaillé (dur) sur le terrain ont à présent bien compris à quel point il était plus simple de souiller que de nettoyer... Il reste plus que jamais indispensable de modifier les comportements ainsi que les législations afin d'éviter le renouvellement d'agression aussi criantes de notre milieu karstique. C'est là toute l'oeuvre actuelle de la CNPSS, qui sera parfaitement illustrée par une toute nouvelle exposition, accessible au public dès le 2 décembre prochain l'Institut des Sciences naturelles de Belgique à Bruxelles. Il convient enfin d'adresser nos remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui, à des titres divers, ont permis le succès de l'opération "Dépollukarst" (pouvoirs publics, communes, bénévoles, firmes privées comme Sodestrim, Solvay, Van Laetem, Plasticam, Carbonetta). De plus, on peut se féliciter de l'excellent climat de collaboration qui a régné tout au long de l'opération, entre les responsables de l'UBS et de la CNPSS.

Une telle réussite constitue pour la CNPSS une confirmation de la justesse du combat qu'elle mène et un précieux encouragement pour la continuation de son action de défense de notre patrimoine naturel.



DEPOLLUTION A MONT-GODINE.

La première opération de dépollution des sites karstiques organisée en 1987 dans le cadre de l'Année européenne de l'Environnement s'est déroulée le 4 avril à Mont-Godine.

Organisée à l'initiative du Spéléo Club Godinois de la FSBF, sous le patronnage de la CNPSS et de la Commission du Karst de l'UBS, cette opération avait pour

but la dépollution de toutes les grottes de la région ainsi que de l'ensemble des sites se trouvant en zone calcaire. Cette organisation a reçu l'appui de Monsieur Albert Liénard, Ministre de la Région wallonne pour l'Aménagement du Territoire, la Vie rurale et l'eau.



Dès 9h du matin, les spéléos de 13 clubs (S.C. La Corde, G.S.N.C., E.S.B., S.C.G., S.C. La Truffe, S.C. Pic Hardy, S.C.A., S.C.A.I.P., S.C.B. Les Stalacs, G.I.P.S., S.C.B, G.S.A.B., C.T.S.) arrivent au refuge Norbert Casteret où la mini exposition de la CNPSS les sensibilise aux problèmes de protection des sites et des eaux karstiques.

Quelques points "noirs" relevés sur le terrain!

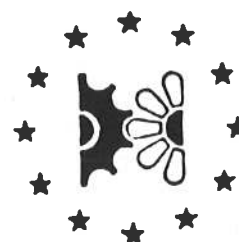
- * Les abords de la route Ronchine/Mont d'où 4 camions de déchets ont été évacués jusqu'au dépôt d'immondices de Evrehailles grâce un véhicule aimablement mis notre disposition par la Coopérative de Services Divers (COSERDI). Seule la doline à l'entrée du château de Ronchine n'a pu être nettoyée vu l'ampleur des déversements qui y sont effectués fort probablement par les exploitants du château.

- * Trois remorques de saletés ont été remplies dans la région de Chauveau.

- * Le nettoyage des abords de la route du Fond d'Hestroy constituait aussi un travail important.

- * Deux remorques de "crasses" ont été sorties de la doline aval du Trou de l'Eglise.

- * Surprenant et incroyable mais le chœur du Trou Dury, à cheval sur deux propriétés, n'a pu être qu'à-demi dépollué. Le propriétaire de la partie aval refusant catégoriquement que l'on touche à SES déchets!



* Le contenu d'une remorque entière a été sorti de la petite grotte Alexandre.

Voilà en quelques lignes les résultats de cette journée qui loin d'être inutile a permis de constater que l'ensemble des sites karstiques était plus pollué que les grottes elles-mêmes. Comme quoi: les 17 années de sensibilisation menées par la CNPSS auprès des véritables spéléologues finissent par porter leurs fruits. d'après Thierry Fastrès.

"RESTAURATION DE CONCRETION".

Non, il ne s'agit ni d'un nouveau métier, ni de l'application d'une nouvelle technologie.

Mais..., quoi de plus regrettable et de plus désolant qu'une splendide stalagmite de 2 mètres de haut jonchant le sol, cassée en 6 ou 7 morceaux? C'est aussi le sentiment des membres des clubs "L'Aragonite" et "Cerbère" lors de leur découverte à l'occasion d'une visite dans une grotte encore bien concrétionnée, idyllique décor de leurs séances photographiques antérieures.

Soucieux du patrimoine souterrain, leurs membres souhaitent remédier à cette déprédation: conséquence d'un geste malheureux, involontaire ou d'un acte de vandalisme qualifié.

Techniquement, une seule solution pouvait être envisagée pour la restauration: sortir les morceaux, les forer et introduire une broche avant de les coller. Restait à résoudre le délicat problème de justifier la détention de morceaux de concrétion en cas de contrôle la sortie de la grotte ou sur la route. Pour permettre cette louable initiative, les responsables de l'UBS et de la CNPSS contresignent conjointement une autorisation couvrant ainsi les artisans de la restauration.

Revenus sur les lieux pour emporter les morceaux recoller, quelle ne fut pas leur indignation: l'un des morceaux avait encore été fragmenté! Et qui plus est, triste constatation en atelier, le puzzle était devenu impossible à reconstituer: des éléments manquaient; emportés comme ridicules souvenirs par des inconscients.

L'idée initiale des responsables des clubs "L'Aragonite" et "Cerbère" était, le travail en atelier terminé, de replacer la concrétion in situ lors du week-end "Dépollukasrt" des 17 et 18 octobre 1987. Ce délais n'a pu être respecté vu l'ampleur des travaux et la difficile tâche de reconstitution des morceaux manquants. A présent, grâce un tracé ordinateur à l'échelle réalisé d'après une photo, les travaux sont en bonne voie. Bonne chance néanmoins. Que leur entreprise soit, pour le plaisir de yeux, couronnée de succès!



A MEDITER

PEINES DISSUASIVES POUR LES POLLUEURS: des exemples à suivre.

Pour enrayer l'inconscience, le "je m'en foutismes" des pollueurs et l'irréversibilité de leurs actes, afin de sauvegarder l'Environnement, la Justice en est arrivé infliger non seulement de lourdes condamnations aux responsables mais aussi à accorder réparation aux parties civiles.

Suite page 8

CRI D'ALARME!

Nous habitons la seule planète du système solaire où la vie a pu se développer. Pourquoi? Parceque l'eau y existe.

Nous sommes nés de l'eau, c'est en son sein qu'apparurent les premières cellules vivantes. Notre corps contient plus de 70% d'eau.

On peut survivre plusieurs semaines sans manger, seulement quelques jours sans eau. L'eau et notre vie sont liées.

Détruire l'eau est un suicide.

Jacques Yves Cousteau.

PROTEGEONS NOS EAUX SOUTERRAINES.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la dégradation croissante des eaux souterraines est observée partout dans le monde depuis la dernière guerre mondiale. Elle est due à la fois à leur surexploitation aveugle pour répondre la demande et leur pollution quasi irréversible, conséquence prévisible du manque flagrant de gestion intégrée de nos ressources naturelles vitales: l'air, l'eau et le sol.

Il y a plus de dix ans, les Communautés européennes alertées par les experts ont émis non seulement des directives qui n'ont pas encore été mises en application par les gouvernements, mais aussi des normes de qualité dont le seuil de sécurité pour la santé est déjà dépassé pour plusieurs d'entre elles en de nombreux endroits.

Pourquoi en est-on arrivé à cette situation qui compromet le développement de notre bien-être et celui de nos enfants? La réponse la plus générale qui est: l'habitude. L'habitude a été prise de considérer l'air, l'eau et le sol comme des ressources illimitées, gratuites et n'appartenant personne à l'époque où leur taux d'utilisation était intense. Platon disait: "Ce qui est rare est cher, cependant l'eau, bien si utile, n'a pas de valeur". Dans de nombreux pays encore aujourd'hui, on ne paye pas l'eau, même si chez nous son prix ne fait qu'augmenter et qu'au Sahel, dans certaines villes, il en coûte un mois de salaire annuel moyen pour s'approvisionner en eau potable avec un fût de 200 litres entre deux roues de vélo. Même si, chez nous ou à l'hôtel, il y a des gens qui paient 1.000 et 10.000 fois le prix pour l'eau en bouteille, qui est rarement de meilleure qualité que celle du robinet.

Au cours de sa prise de possession progressive des terres, l'homme a toujours cherché un accès facile à l'eau potable, et d'abord les rivières, aussi voies de communication aisées. C'est au temps d'Astérix que fut inventé le mot rivière, car étymologiquement il vient du mot latin rivalis: un rival est celui qui utilise le même cours d'eau qu'un autre. On sait depuis, combien de batailles se sont déroulées le long de cours d'eau, mais pour d'autres raisons aussi, car l'eau n'y était sans doute plus potable.

On avait déjà dû remonter aux sources des rivières pour chercher à boire. A l'heure actuelle, la plus grande partie de l'eau de distribution est captée dans les eaux souterraines (1) qui, dans le cycle hydrologique, alimentent les rivières et qui sont elles-mêmes alimentées par les eaux de pluie après leur passage purificateur dans le sol (2). Ces réserves souterraines d'eau douce sont 35 fois plus importantes que celles d'eau de surface, lacs et rivières, que l'on tente à grands frais de dépolluer. Ces efforts visent à restaurer l'état visible de nos ressources en eau de surface suite à nos carences de gestion. A quoi serviront-ils si nous ne protégeons pas en même temps l'état invisible de nos eaux souterraines qui débordent dans nos rivières. Si nous n'agissons pas maintenant et si nos descendants survivent à notre héritage de pollution, peut-être pourraient-ils, un jour pêcher le hareng dans l'Ourthe ou la Semois!

Cet état de dégradation quasi généralisé est du au fait que le seuil de réceptivité de l'air, de l'eau et du sol est dépassé par les rejets liés au développement incontrôlé de nos activités agricoles, industrielles, urbaines et récréatives. Dans son cycle, l'eau est le véhicule des contaminants chimiques et biologiques. Les pluies entraînent les polluants atmosphériques. Le résultat le plus spectaculaire est celui des pluies "acides". Parallèlement aux dégradations visibles au niveau des monuments, des lacs, des forêts et des effondrements de sol, il y a celles invisibles qui sont encore plus diffuses et nocives. En effet, l'augmentation de l'acidité de l'eau libère vers les aquifères une grande partie des éléments chimiques retenus dans les sols dont le seuil de réceptivité et, par conséquent, le pouvoir purificateur diminuent.

En résumé, la qualité médiocre, voire déplorable, de nos eaux souterraines est l'intégrateur et l'indicateur de la qualité de nos activités habituelles à la surface du sol. L'ennui majeur est que la pollution des aquifères est un processus très lent (des dizaine d'années) et que leur dépollution est encore plus lente, voire impossible. Espérons que nous pourrions changer rapidement nos habitudes pour enrayer leur dégradation. Ne nous a-t-on pas appris que l'habitude est un vilain défaut?

Avec cet espoir, l'Association internationale des Ressources en Eau m'a chargé d'organiser, en juin 1985 à Bruxelles, son 5ème Congrès mondial sur le thème des "Ressources en Eau pour les Régions rurales et leurs Communautés". Pour la première fois, un prix, le "Crystal Drop Award" (une goutte de cristal de 22 cm de haut, fabriquée au Val Saint Lambert), a été remis au cours de la cérémonie de clôture par le Président du Club de Rome l'UNICEF pour ses efforts soutenus à persuader les enfants et, par eux, leurs parents, de l'importance vitale de l'eau dans le développement et l'amélioration de la qualité de la vie.

Quatre recommandations ont été formulées à l'issue du Congrès:

1. Comme les régions urbaines dépendent des régions rurales pour leur alimentation en eau, cette dépendance doit être accentuée dans toutes les politiques d'aménagement du territoire.

2. Parmi les trois stades de la gestion: planification, organisation et opération, l'organisation doit être développée beaucoup plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, pour garantir le succès de l'opération d'un projet dans le domaine des ressources en eau.

3. L'échange d'informations entre les spécialistes et les professionnels doit être fortement amélioré dans la gestion des ressources en eau.

4. L'approvisionnement en eau de qualité est la priorité du développement futur parce que la pollution croissante et la surexploitation des eaux souterraines apparaît pour la première fois dans l'histoire de l'humanité.

Si vous êtes désireux d'agir sur la base de ces recommandations, il me semble impérieux de sensibiliser le public et d'exercer la plus grande pression possible sur les décideurs à propos de la valeur de l'eau de bonne qualité pour les générations futures. Les moyens scientifiques et techniques existent pour épurer, mais leurs coûts en matériel et en énergie les rendent prohibitifs. Alors, pourquoi ne pas harmoniser nos activités avec le renouvellement et la réceptivité de nos ressources naturelles en modifiant nos habitudes de vie. Ceci n'est plus un problème d'experts, mais dépend de la responsabilité privée et professionnelle de chacun d'entre nous en tant que citoyen de la Terre.

Professeur L. De Backer

NDLR:(1) En Wallonie, 75% de l'eau potable est puisée dans les régions karstiques.

(2) Attention: les terrains calcaires ne constituent en aucun cas un filtre purificateur et les pollutions de surface aboutissent irrémédiablement dans les eaux souterraines.

Suite de la page 6

Ainsi, en France, l'industriel Etienne Zindel a été condamné en 1984 à une amende de 17000FF mais réduite à 8000FF (56000FB) en cour d'appel pour déversement de cyanure dans la rivière "Le Gland". En 1987 Monsieur Zindel comparaissait à nouveau mais cette fois pour pollution du Doubs au Cyanure, tuant le poisson sur deux kilomètres. Devant les incriminations, le Tribunal s'est montré d'une sévérité exemplaire mais juste. Il a infligé au prévenu 96000FF (624000FB) d'amende et 3 mois de prison avec sursis tandis que le total des réparations accordées aux 5 parties civiles est d'environ 175000FF soit 11375000FB. L'intéressé a bien sûr fait appel, mais en attendant le tribunal l'a condamné à verser de manière provisoire 50% des réparations aux parties civiles. (1)

En décembre 1986, le Tribunal de Metz condamnait des taxidermistes pour naturalisation et transport d'espèces protégées. Ce jugement est original en ce que, pour la première fois, il prononce une condamnation pour naturalisation d'une chauve-souris. Le prévenu a obtenu 500FF (3250FB) de dommages et intérêts.(1)
Enfin des peines et condamnations qui deviennent dissuasives.

En matière d'environnement, la Justice suisse ne plaisante pas non plus. Les inculpations sont, d'année en année, plus nombreuses, les peines et amendes plus élevées. Dans le seul Canton de Neuchâtel, les contrôles effectués dans les grottes par l'équipe du Spéléo Club des Montagnes neuchâteloises en 1987 ont fourni les preuves qui vont permettre de condamner sévèrement un directeur d'entreprise pour avoir volontairement jeté des fûts et des hydrocarbures dans une grotte s'ouvrant dans la cour même de l'usine.

Toujours selon la même procédure, sur 15 inculpations, 7 condamnations ont été prononcées en 1985 et des amendes de 150 à 800FS (3750 à 20000FB) infligées pour rejets de charognes d'animaux, ordures ménagères et produits chimiques dans les gouffres.

En 1984, début des actions menées par le SCMN, deux condamnations seulement avec amende de 150FS (3750FB) pour rejet d'ordures ménagères avaient été prononcées.

Tous ces jugements ont été rendus en vertu de différents articles de Loi: Loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution, Loi cantonale sur la protection des eaux contre la pollution, Règlement cantonal de police sanitaire des eaux, Loi cantonale concernant le traitement des déchets solides, Règlement cantonal concernant la police sanitaire des animaux.(2)

Et en Belgique? Si des condamnations ne sont pas encore tombées, les pouvoirs publics commencent à réagir avec fermeté. Ainsi, dans le cadre de la préparation de l'opération "Dépollukarst" une enquête a bien voulu être effectuée pour déterminer les personnes (une dizaine) qui utilisaient comme décharge sauvage le chanoir du Renard à Hayen (Sprimont). Nous attendons avec impatience de connaître le suivi qui sera donné au dossier et le sort réservé aux pollueurs.

Bien entendu, n'ayant que très peu de textes légaux à leur disposition, la tâche de nos magistrats pour sanctionner les pollueurs n'est pas facile. Et si nous possédons un excellent décret sur les eaux de surface, rien n'existe encore pour les eaux souterraines. Ou encore, lorsque les arrêtés et règlements existent, la justice ne dispose d'aucun arrêté d'exécution pour agir.

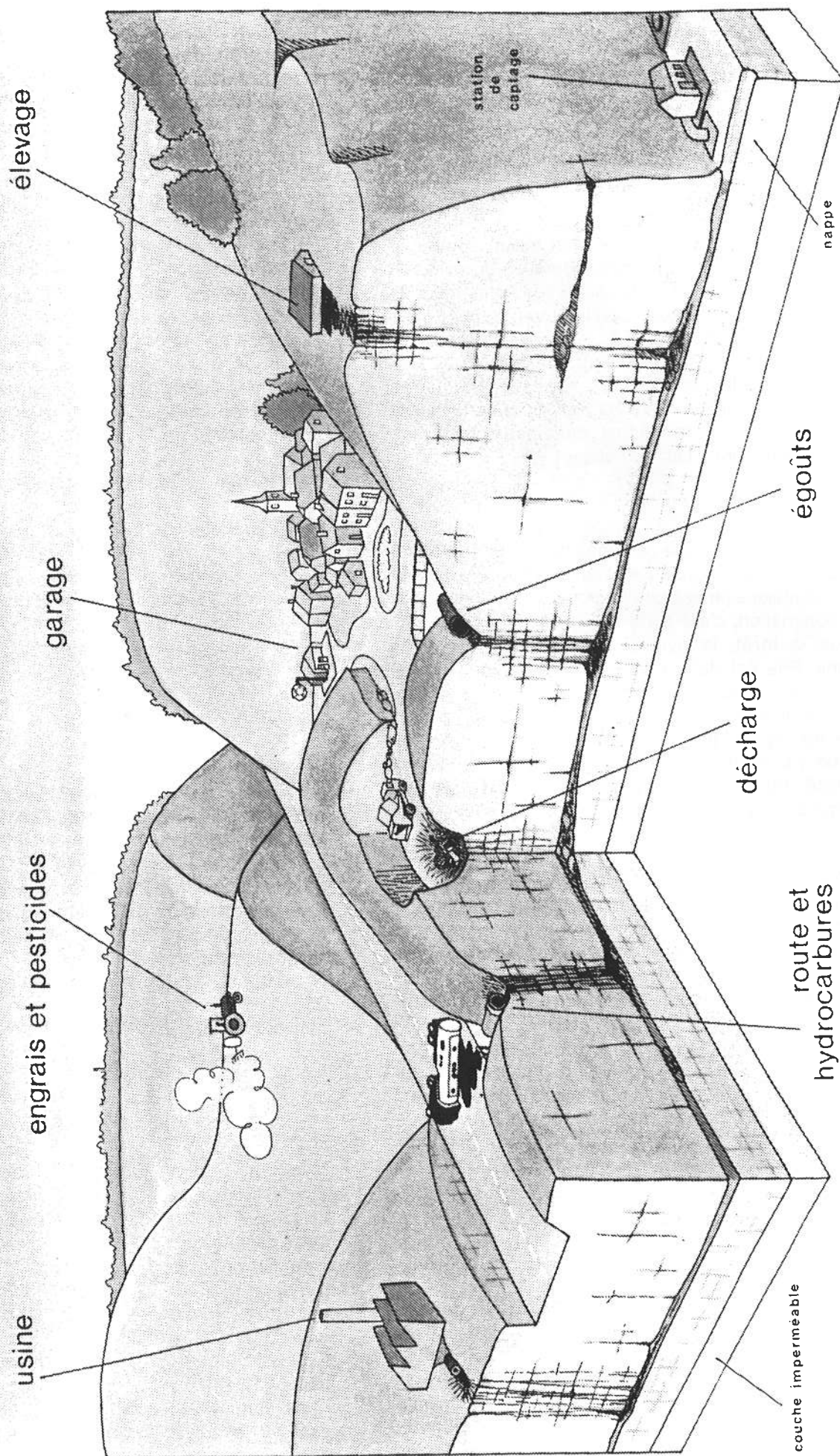
Si en la matière, la Belgique a encore un peu de retard sur certains pays voisins, on constate pourtant déjà un très net changement des mentalités tant au niveau des particuliers que des pouvoirs publics. Les premiers sans doute parce que plus conscients de la gravité des problèmes suite à d'intenses campagnes de sensibilisation; les seconds sans doute sous la pression et le poids des actions entreprises par les associations de défense de la Nature. Continuons dans cette voie.

Vous aussi, vous pouvez contribuer de manière pratique à l'évolution de cet état de chose. Communiquez, sans retard, à la CNPSS le plus de renseignements précis sur les auteurs et les faits que vous constateriez en matière de pollution ou de vandalisme. La CNPSS se fera un devoir de déposer plainte.

(1) out "Karst et Environnement Souterrain" n°20, septembre 1987.

(2) J.L. Christinat: Président de la Commission de Protection des Cavernes (Suisse).

LA POLLUTION DES EAUX D'UN MASSIF CALCAIRE



CAMPAGNE

DES GROTTES FERMEES...MAIS...

Sans entrer dans la polémique des fermetures de grottes, abusives ou non, légitimes ou non, il y a quelques règles simples à respecter impérativement pour ne pas pénaliser la Nature.

Le problème.

Le simple fait de barrer l'entrée d'un milieu souterrain risque de modifier les conditions naturelles du milieu et de le rendre inaccessible ou hostile à ses hôtes naturels et spécifiques (troglobies, ..philes ou ..xènes). Les chauves-souris sont tout particulièrement menacées.

Nous avons constaté que la plupart des fermetures sont en totale contradiction avec les règles élémentaires relatives à la Protection de la Nature et par conséquent avec la Législation s'y rapportant; certaines obturent les accès de manière tout fait hermétique!

Réflexion.

Placer une fermeture n'est pas une chose à entreprendre sans réfléchir aux conséquences qu'elle aura sur la Nature. N'oublions jamais que la grotte n'est pas un objet de consommation, c'est notre Environnement au même titre que la forêt, la rivière, l'atmosphère que nous respirons. Elle est donc un bien commun à nous les humains mais appartient surtout aux animaux qui y sont inféodés à quelque degré que ce soit. La grotte est un biotope très spécifique et de grande fragilité, il sert de milieu de vie de nombreux organismes qui y réalisent l'entièreté ou certaines phases de leurs cycles biologiques en y séjournant constamment ou pendant certaines périodes de l'année ou même de la journée.

Les chauves-souris (qui ont toute la sympathie des spéléos) sont, pour la plupart, tributaires du milieu souterrain. Ces trente dernières années, elles se sont raréfiées dans nos grottes (nous avons notre part de responsabilité dans ce problème). Il faut donc réagir en leur offrant des conditions plus favorables; la fermeture peut jouer à cet égard un rôle important.

Pourquoi parler plus particulièrement des chauves-souris? Elles sont légalement protégées, ce qui veut dire que leur intérêt et utilité pour l'environnement n'est plus mis en doute (et que nous avons nous conformer à la loi). D'autre part, si nous pouvons solutionner leurs problèmes, cas par cas au moins, toutes les autres espèces en seront bénéficiaires.

Quel est l'utilité de la grotte pour les chauves-souris?

L'hiver il n'y a pas de nourriture, ces mammifères devront donc survivre par économie d'énergie: qui dort dîne, c'est bien connu, et d'elles aussi. Pour trouver ce sommeil si important, il leur faut un milieu très spécial, caractérisé par une température stable, entre 0°C et 10°C, une humidité ambiante élevée, le calme absolu et un contact atmosphérique avec l'extérieur. Autrement dit, pour

survivre, elles doivent trouver des conditions qui leur permettront de ralentir leur métabolisme (baisse de la température corporelle), de ne pas risquer la déshydratation (grande surface de transpiration), de ne pas être réveillées (surconsommation des réserves = danger de mort), tout en gardant le contact avec l'atmosphère extérieure (signal du réveil de leurs fonctions biologiques). Les conditions climatiques de la mauvaise saison peuvent moduler (spécifiquement) quelque peu la durée de l'hibernation, soit généralement du mois d'octobre au mois d'avril.

Dans certains cas, la grotte peut offrir toutes les conditions favorables à la reproduction (le calme et l'absence de perturbation est alors le plus important). La durée de cette période est également fonction des conditions climatiques de la saison mais qui doit être considérée comme située entre le début mai et la mi-septembre.

La fermeture est un obstacle.

Une mauvaise fermeture empêche le passage des chauves-souris (entre autre), elle modifie significativement le microclimat intérieur, elle freine ou stoppe les échanges entre l'atmosphère interne ou externe.

Une fermeture bien conçue peut, dans certains cas, rendre la grotte plus attractive!

Comment procéder?

La partie supérieure de la fermeture doit toujours présenter une et si possible plusieurs ouvertures rectangulaires ayant 14 cm de haut et au moins 30cm de long. Cet aménagement permet aux chauves-souris de pénétrer en vol, ce qui est très important spécialement pour les grandes espèces (envergure des ailes).

La partie inférieure présentera également une ouverture de même dimension afin de permettre une circulation de l'air plus importante.

Dans le cas de placement de grille, il est préférable de concevoir celles-ci avec les barreaux placés horizontalement, espacés de 14 cm (pénétration en vol).

La Loi nous y oblige.

L'Arrêt de l'Exécutif de la Région wallonne du 30 mars 1983 nous dit que:

" Toutes les espèces indigènes de "chauves-souris"... vivant à l'état sauvage sur le territoire de la Région wallonne y sont intégralement protégées.

Cette proposition implique l'interdiction en tout temps:

- de les chasser, tuer, capturer, détenir en captivité, transporter, céder à titre gratuit ou onéreux, de les perturber intentionnellement quel que soit le stade de leur développement;
- d'endommager ou de détruire intentionnellement leur habitat, refuge ou nid;
- de naturaliser, collectionner ou de vendre des exemplaires qui seraient trouvés blessés ou morts..."

Cet arrêt est la reconnaissance officielle de l'intérêt et de



l'utilité de ces mammifères dans l'équilibre de la Nature et pour le plus grand bien de notre Environnement; respectons-le.

Conclusion.

Afin d'apporter notre contribution à la Protection de la Nature et de notre Patrimoine souterrain, de répondre positivement à l'Arrêt de Protection des chauves-souris, et de saisir l'occasion d'apporter notre contribution à l'Année européenne de l'Environnement, nous vous demandons de procéder aux aménagements décrits ci-dessus, pour les fermetures dont vous auriez la responsabilité, et surtout de faire passer le message auprès des responsables.

La CNPSS, en collaboration étroite avec l'UBS et l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, est à votre disposition pour vous aider à trouver la solution ce problème de fermeture; profitez-en.

Jacques Fairon.



COMMENT PROTEGER LA GROTTE DE BOHON.

La grotte de Bohon est reconnue comme un important habitat de chauves-souris (*Myotis daubentoni*). Afin de permettre à ces fragiles mammifères, par ailleurs légalement protégés (1), de se reproduire en toute quiétude, le milieu spéléo, sensibilisé au problème avait admis de ne plus visiter la grotte durant la période du 1er mai au 15 septembre (2).

La protection de l'écosystème karstique restant l'affaire de tous, comment réagir devant l'attitude du gérant du tout proche camping du "Grand Bru" qui chaque week-end fait visiter la grotte à la lueur de torches charbonnantes et fumantes, à des "troupe" de villégiateurs hollandais en mal de sensation?

Une fois encore, la grille que les spéléos et les scientifiques s'étaient refusés placer semble malheureusement rester, et à regret, la seule solution devant pareille conduite. D'autant plus que le responsable du camping a eu le toupet de se plaindre de ce que le petit pont qu'il avait réalisé pour accéder la grotte avait été démonté par des spéléologues. Ces derniers ont sans doute, juste titre, mis en relation les impacts de boules de glaise lancées sur le plafond et les parois avec le passage de ces intrus irrespectueux.

La protection du monde souterrain est-elle obligatoirement liée à la pose de grilles sophistiquées à l'entrée de toutes les grottes?

Une fois encore, ce seront les vrais spéléologues innocents qui paieront la note. A moins que pour exercer un contrôle sur les visiteurs, une nouvelle profession ne se dessine: "concierge de grotte"!

J-P. Bartholeyns.

(1) Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 30.03.83.

(2) UBS Info n°15 de janvier 1987, page 2;

COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES

Secrétariat permanent:
Rue des Erables,19
1040 Bruxelles.
tél: 02/648.01.89

L'Echo de l'Egout est publié avec l'aide:

- de la Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles.
- de la Province de Brabant.
- du Ministère de l'Emploi et du Travail

et grâce à l'aimable collaboration de P. Wattecamp, imprimeur.

* les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

* les articles parus dans ce périodique sont "reproduction souhaitée", moyennant la citation exacte de la source et de l'auteur.

Dactylo et mise en page: J-P. Bartholeyns.

Cotisation Individuelle:200F.

(abonnement Echo de l'Egout, prêt de films, vidéo et documentation...).

Cette cotisation donne droit à une série d'abonnements, au prêt de matériel didactique, de films et vidéos, à un service de documentation et enfin, au prêt gratuit de l'exposition "Grottes en Péril".

Dons de 1.000F et plus; déductibles d'Impôt.

A verser au compte 001/1502208/45 de la CNPSS.

A QUI?

Ce nouvel autocollant de 8 cm de diamètre, impression noir sur fond vert est en vente au prix de 20F, à verser au compte 001- 1502208-45 de la CNPSS, avec mention: "(x) autocollant(s) balayeur"

